

# Mon calendrier des obligations fiscales et sociales : le régime de la micro-entreprise

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>L'année de création</b> (sous réserve de la date de création de l'entreprise)												
<b>Impôt sur le revenu</b>												
Déclaration												
Paiement hors dispositif PAS (1)												
Paiement avec le PAS (1), si pas d'option VFL (2)												
Acompte mensuel	Acompte contemporain à verser chaque mois en fonction des revenus estimés pour l'année (prélèvement mensuel)											
Option pour acompte trimestriel		Mi-février			Mi-mai			Mi-août			Mi-novembre	
Solde (N-1)												
<b>Charges sociales</b> (si option au VLF (2), paiement des charges sociales et de l'IR relatifs aux revenus de l'entreprise)												
Déclaration				1ère déclaration à effectuer 3 mois après la création (puis rythme mensuel ou trimestriel selon l'option choisie)								
Paiement				1er paiement à effectuer 3 mois après la création (puis rythme mensuel ou trimestriel selon l'option choisie)								
<b>CFE</b>												Date limite de dépôt de la 1447-C
<b>CVAE</b> (uniquement pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 152 500€ et 170 000€)												
	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Les autres années</b>												
<b>Impôt sur le revenu</b>												
Déclaration				Déclaration de revenus 2042, 2042C PRO								
Paiement avec le PAS (1), si pas d'option VFL (2)												
Acompte mensuel	Acompte à verser chaque mois en fonction des revenus estimés pour l'année (prélèvement mensuel) MI-février MI-mai											
si option acompte trimestriel		Mi-février			Mi-mai			Mi-août			Acompte actualisé	
Solde (N-1)										Solde étalé sur 4 mois		
Si IR < 300€ et option pour versement en une seule fois du solde (N-1)									Solde pour le 25 septembre			
<b>Charges sociales</b> (si option au VLF (2), paiement des charges sociales et de l'IR relatifs aux revenus de l'entreprise)												
les dates d'échéance dépendent de l'organisme collecteur donc de l'activité exercée												
Déclaration	31/janv.			30/avr.			31/juil.			31/oct.		
Paiement	Tous les mois											
Paiement (si option pour le trimestre)	31/janv.			30/avr.			31/juil.			31/oct.		
<b>CFE</b>					Fin mai : consulter votre avis d'acompte sur votre compte fiscal	Paiement de l'acompte de CFE pour le 15/06					Début novembre : mise en ligne des avis de CFE. Consulter votre avis d'impôt sur votre compte fiscal	Paiement de l'avis de rôle général de CFE pour le 15/12
<b>CVAE</b> (uniquement pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 152 500€ et 170 000€)					Déclaration 1330-CVAE Déclaration liquidation (1329-DEF)	Acompte CVAE (1329-AC)			Acompte CVAE (1329-AC)			

(1) : PAS : prélèvement à la source. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

(2) : VFL : versement fiscal libératoire. En cas d'option au VFL, le dispositif du PAS ne s'applique pas. Toutes les échéances sont alors payées auprès de l'URSSAF.

# Mon calendrier des obligations fiscales et sociales : Le régime réel

**Janvier**    **février**    **mars**    **avril**    **mai**    **juin**    **juillet**    **août**    **septembre**    **octobre**    **novembre**    **décembre**

**L'année de création** (sous réserve de la date de création de l'entreprise)

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Impôt sur le revenu</b>												
Déclaration de revenus												
Télédéclaration liasse fiscale												
Paieement hors dispositif PAS (1)												
<u>Paieement avec le PAS (1)</u>												
Acompte mensuel		Acompte contemporain à verser chaque mois en fonction des revenus estimés pour l'année (prélèvement mensuel)										
Option pour acompte trimestriel		Mi-février			Mi-mai			Mi-août			Mi-novembre	
Solde (N-1)												
<b>Charges sociales</b>												
Déclaration				1ère déclaration à effectuer 3 mois après la création (puis rythme mensuel ou trimestriel selon l'option choisie)								
Paieement				1er paieement à effectuer 3 mois après la création (puis rythme mensuel ou trimestriel selon l'option choisie)								
<b>IS</b>												
Télédéclaration liasse fiscale												
Télépaieement			1 <sup>er</sup> acompte pour le 15/03			2 <sup>e</sup> acompte pour le 15/06			3 <sup>e</sup> acompte pour le 15/09			4 <sup>e</sup> acompte pour le 15/12
<b>TVA</b>												
Télédéclaration et télépaieement (régime simplifié)							Mi-juillet : 1 <sup>er</sup> acompte					Mi-décembre : 2 <sup>e</sup> acompte
Télédéclaration et télépaieement (BA régime simplifié)		1 <sup>er</sup> acompte pour le 05/02			2 <sup>e</sup> acompte pour le 05/05			3 <sup>e</sup> acompte pour le 05/08			4 <sup>e</sup> acompte pour le 05/11	
Télédéclaration et télépaieement (régime trimestriel)				Mi-avril			Mi-juillet			Mi-octobre		
Télédéclaration et télépaieement (régime mensuel)		Télédéclaration et télépaiement tous les mois (date limite indiquée dans votre compte fiscal – entre le 15 et le 24 du mois qui suit) sur votre espace professionnel										
<b>TS</b>												
Déclaration et paieement (échéances mensuelles)												
Déclaration et paieement (échéances trimestrielles)				1 <sup>er</sup> acompte pour le 15/04			2 <sup>e</sup> acompte pour le 15/07			3 <sup>e</sup> acompte pour le 15/10		
Déclaration et paieement (échéances annuelles)												
<b>CFE</b>												Date limite de dépôt De la 1447-C
<b>CVAE</b> (uniquement pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 152 500€ et 170 000€)												

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Les autres années</b>												
<b>Impôt sur le revenu</b>												
Déclaration de revenus (au SIP)				Déclaration de revenus (2042)								
Télédéclaration liasse fiscale (sur votre espace pro)				15 jours après le 2 <sup>e</sup> jour ouvré qui suit le 1 <sup>er</sup> mai (2031, 2035 ou 2143) (3)								
Paiement avec le PAS (1)												
Paiement mensuel	Acompte à verser chaque mois en fonction des revenus estimés pour l'année (prélèvement mensuel)									Acompte mensuel actualisé (prélèvement mensuel)		
si option au paiement trimestriel		Mi-février			Mi-mai			Mi-août			Acompte actualisé	
Solde (N-1)									Solde étalé sur 4 mois			
Si IR < 300€ et option pour versement en une seule fois du solde (N-1)									Solde pour le 25 septembre			
<b>Charges sociales</b>												
les dates d'échéance dépendent de l'organisme collecteur donc de l'activité exercée												
DADS et DADS-U	31/Janv.											
DADS-U-CI-BTP				30/avr.								
C3S					15/mai							
DSI					Mi-mai ou Mi-juin							
Déclaration et paiement mensuel	Tous les mois (soit le 5, soit le 20 de chaque mois)											
Déclaration et paiement trimestriel		05/févr.			05/mai			05/août			05/nov.	
<b>IS</b>												
Télédéclaration liasse fiscale					15 jours après le 2 <sup>e</sup> jour ouvré qui suit le 1 <sup>er</sup> mai (2065) (3)							
Télépaiement			1 <sup>er</sup> acompte pour le 15/03		Solde (N-1) pour le 15 mai (2572)	2 <sup>e</sup> acompte pour le 15/06			3 <sup>e</sup> acompte pour le 15/09			4 <sup>e</sup> acompte pour le 15/12
<b>TVA</b>												
Télédéclaration et télépaiement (régime simplifié)					Solde (N-1) 2 <sup>e</sup> jour ouvré qui suit le 1 <sup>er</sup> mai		Mi-juillet : 1 <sup>er</sup> acompte					Mi-décembre : 2 <sup>e</sup> acompte
Télédéclaration et télépaiement (régime trimestriel)	Mi-janvier			Mi-avril			Mi-juillet			Mi-octobre		
Télédéclaration et télépaiement (régime mensuel)	Télédéclaration et télépaiement tous les mois (date limite indiquée dans votre compte fiscal - entre le 15 et le 24 du mois qui suit) sur votre espace professionnel											
<b>TS</b>												
Déclaration et paiement (échéances mensuelles)	Déclaration 2501 provisionnel mensuel (si TS N-1 > 4000€) le 15 du mois suivant											
Déclaration et paiement (échéances trimestrielles)	Solde TS N-1 (2502)			1 <sup>er</sup> acompte pour le 15/04			2 <sup>e</sup> acompte pour le 15/07			3 <sup>e</sup> acompte pour le 15/10		
Déclaration et paiement (échéances annuelles)	Solde TS N-1 (2502)											
<b>CFE</b>					Fin mai : consulter votre avis d'acompte sur votre compte fiscal		Paiement de l'acompte de CFE pour le 15/06				Début novembre : mise en ligne des avis de CFE. Consulter votre avis d'impôt sur votre compte fiscal	Paiement de l'avis de rôle général de CFE pour le 15/12
<b>CVAE</b>					Déclaration 1330-CVAE Déclaration liquidation (1329-DEF)		Acompte CVAE (1329-AC)		Acompte CVAE (1329-AC)			

(1) : PAS : prélèvement à la source. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

(2) : VFL : Versement fiscal libératoire. Pas de VFL possible en régime réel.

(3) : si l'exercice est clos au 31 décembre N-1